

Image not found or type unknown



Assemblée générale annuelle d'une association : obligatoire ou pas ?

Fiche pratique publié le 18/09/2014, vu 461 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

En principe, la loi du 1er juillet 1901 n'impose pas à l'association loi 1901 de réunir une assemblée générale annuelle. Mais ce n'est pas le cas de toutes les associations.

La loi du 1er juillet 1901 n'impose pas à l'association de réunir une assemblée générale annuelle. Ce sont donc à vos statuts d'en décider ou non.

[Voir le détail](#)